



PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028

*« L'esprit humain est comme la nature elle-même, comme la vie elle-même ;
il procède par tâtonnements et rectifications successives »*

Jean Jaurès, La part de l'aventure, 3 mai 1914

1. Préambule

Article L111-1 du Code de l'éducation

L'éducation est la première priorité nationale. **Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction.** Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.

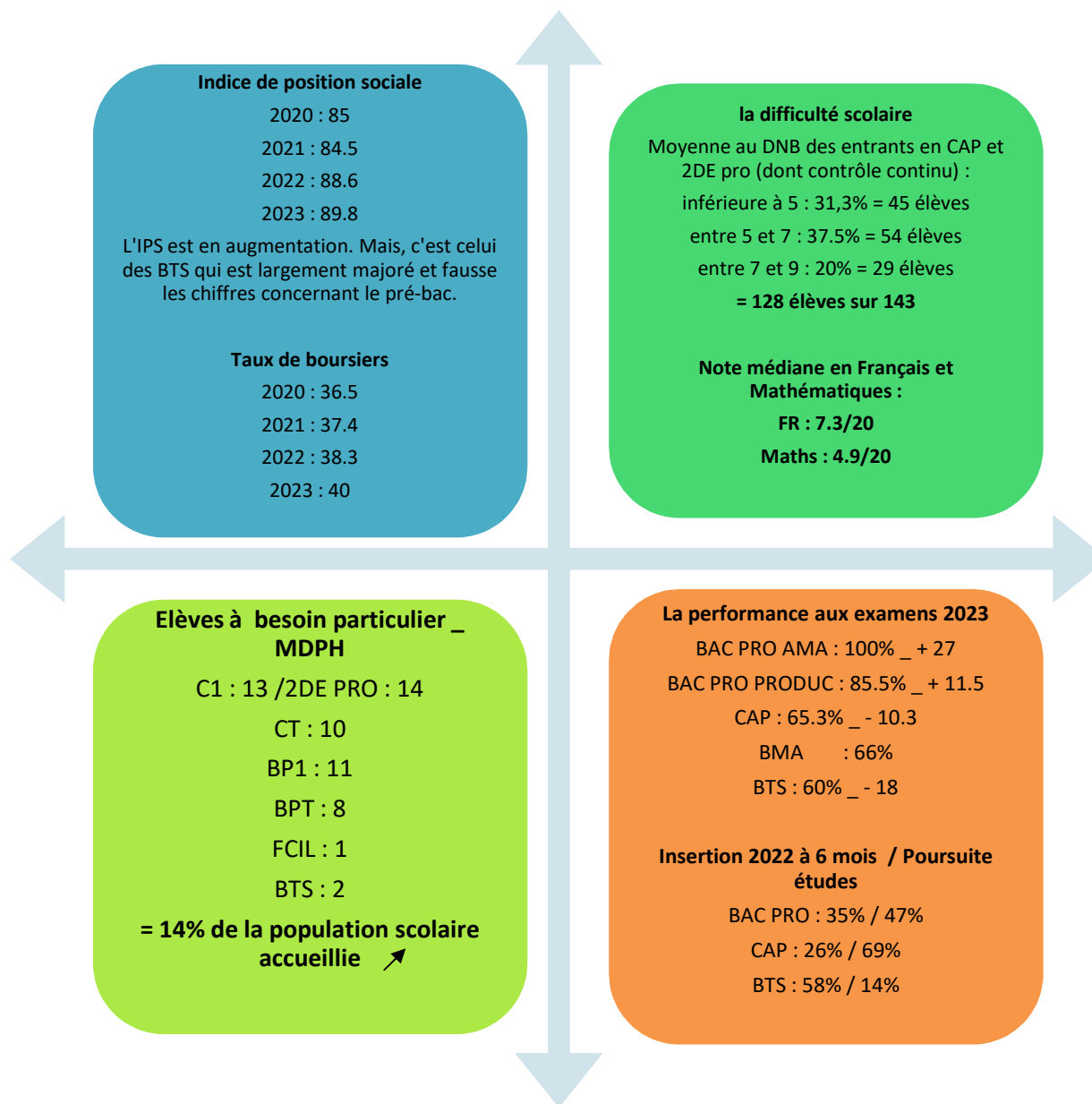
Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Pour garantir ce droit dans le respect de l'égalité des chances, des aides sont attribuées aux élèves et aux étudiants selon leurs ressources et leurs mérites. La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique, territoriale et sociale. Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit l'origine, en particulier de santé, de bénéficier d'actions de soutien individualisé.

L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.

L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique.

2. Indicateurs de référence et éléments du rapport d'évaluation de l'établissement 2022-2023



Lutter contre le décrochage et améliorer la performance.

- respect des référentiels
- répartition des services
- Emploi du temps
- => janvier-septembre 2023
- => indicateurs de vie scolaire et de climat scolaire

Créer les conditions optimales pour les enseignements, les apprentissages, l'orientation et l'insertion dans le cadre d'un climat scolaire favorable

- Prévoir des équipes de suivi scolaires précoces avec l'enseignant référent MDPH
- formation des personnels : ANT demandée
- CESCE
- => année scolaire 2023-2024
- => indicateurs de performance
- => enquête de satisfaction des usagers

Etayer les élèves à besoins particuliers

Accueillir favorablement les élèves et les parents, favoriser la co-éducation

- construire la semaine d'intégration, conforme aux textes
- repenser la politique de vie scolaire et le projet VS : accueil et animation, semaines thématiques // enseignants, projet PHARE...
- repenser l'accueil des parents
- formation : FCIL discipline positive
- améliorer les espaces de vie des élèves
- => RS 23
- => indicateurs de climat scolaire

Construire le projet d'orientation et d'insertion dans le cadre du nouveau projet d'établissement

- rationaliser les PFMP et leur suivi, développer les partenariats avec les entreprises
- communiquer en interne et à l'externe
- se doter d'outils de suivi dans le cadre du parcours Avenir formalisé pour les élèves
- => 2023-2024 et sq
- => indicateurs de performance
- indicateurs de poursuite d'études
- indicateurs liés aux PFMP

Rayonnement, Recrutement, Excellence

- communiquer : charte graphique, stratégie / plan de communication
- prospection opérationnelle sur le bassin de recrutement
- liens avec l'environnement institutionnel
- formums, salons : diversifier et étendre
- JPO et forum des métiers à créer en //
- janvier 2023- ...
- => indicateurs de fréquentations des salons
- => % des vœux 1 et 2 des nouveaux élèves

Favoriser un
recrutement
éclairé

Consolider les
labels d'excellence
et les étendre ;
développer les
actions d'ouverture

- création E3D
- création : Edusanté
- consolidation : Cordée de la Réussite
- consolidation : EUROSCOL
- consolidation : Erasmus+
- consolider et développer le PEAC
- => % d'élèves impliqués
- => indicateurs de performance
- => indicateurs d'orientation post-bac

- consolider les liens avec le collège des IEN-ET
- développer le bac pro maintenance des véhicules -moto
- créer le BTMS ébéniste option conception/fabrication et ou restauration en apprentissage
- consolider et sécuriser les parcours des élèves ayant choisi l'apprentissage dans le cadre du cursus en BTS
- => RS 23
- => RS 24 pour le BTMS
- => indicateurs de performance

Amender l'offre
des formations du
lycée

Impliquer les
parents pour
construire une
véritable co-
éducation
favorable à la
réussite des élèves

- concevoir un programme d'échanges : accueil, visites, réunions, instances.
- vie démocratique de l'établissement : élections et instances
- => RS 23
- => % élections
- => % instances
- => fréquentation des moments dédiés aux parents
- => nombre de parents impliqués dans les événements dédiés.

3. Axe n°1 : Donner du sens à la scolarité, favoriser l'accrochage et accroître les réussites scolaires.

3.1. Faire vivre l'égalité des chances.

Le lycée Jacques Brel accueille une population fragile socialement mais aussi scolairement, pour des raisons multifactorielles qui peuvent également impliquer des fragilités psychologiques obérant l'accrochage à la scolarité et à la confiance en ses capacités.

Or, la crise qui dure et qui s'aggrave a pour conséquence que de plus en plus de familles tombent dans la précarité. C'est pourquoi, il revient au service public de l'éducation nationale d'apporter une attention particulière aux situations de basculement, des seuils qui sont franchis pour des familles en voie de précarisation. Ces événements de vie font que les jeunes sont moins disponibles pour les apprentissages, ils n'ont plus la tranquillité d'esprit suffisante pour apprendre. Il est donc extrêmement important d'être collectivement attentifs aux phénomènes d'absentéisme lourd et de déscolarisation effective qui sont des signes inquiétants.

Au niveau scolaire, selon une étude de la DEPP menée en 2018, 22.4% des 71000 jeunes de 16 à 25 ans qui ont effectué leur journée de défense et citoyenneté maîtrisent mal la lecture. Leur déchiffrage est lent et leur compréhension de ce qui est lu est faible. Selon une étude de l'INSEE portant sur la lecture, 43% de la population des plus de 15 ans n'a lu aucun livre durant la totalité de l'année 2012 :

70% des ouvriers et sans profession,

40% des employés,

20% des cadres (moyens et supérieurs confondus).

Cette étude permet de comprendre que les élèves que nous accueillons et qui sont majoritairement en situation précaire, n'ont pas toujours bénéficié des mêmes chances que ceux des quartiers plus favorisés pour atteindre un niveau scolaire satisfaisant leur permettant de s'épanouir et de prétendre à la même réussite que les autres. Néanmoins, un enfant pauvre, n'est pas un pauvre enfant. Le niveau à atteindre doit être le même pour tous les élèves, riches ou pauvres, car tous sont capables de réussir leur parcours en maintenant les mêmes exigences de performance mais en adaptant nos moyens pédagogiques et éducatifs.

L'équilibre à trouver réside donc bien dans une prise en charge globale de nos élèves, sociale, sanitaire, éducative et pédagogique.

Par ailleurs, nos élèves choisissent moins que les autres leur orientation, essentiellement discriminée par les notes obtenues au collège, lesquelles sont, nous le savons, également induites par l'indice de position sociale. Il nous revient donc d'apporter des informations précises et motivantes sur nos formations d'excellence afin que chaque élève qui arrive au lycée soit motivé par la formation que nous lui proposons et puisse envisager sereinement les potentialités qui s'ouvrent à lui en rejoignant notre établissement. Cette orientation choisie est garante de réussite pour tous les élèves.

3.2. Donner du sens à la scolarité.

3.2.1. *Favoriser l'orientation choisie des élèves et des étudiants en communiquant fortement sur nos formations pré-bac et post-bac, pour éclairer les choix de nos futurs élèves et ainsi avoir des élèves motivés et enclins à la réussite.*

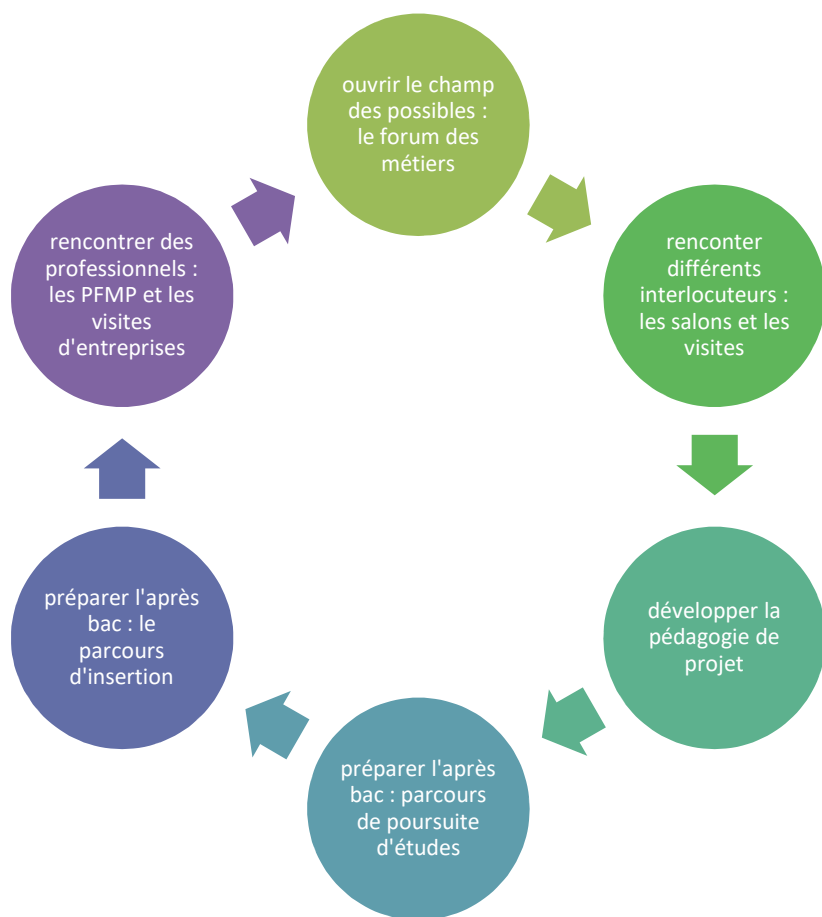


3.2.2. Faire comprendre les enjeux de la scolarité au lycée professionnel pour rendre les élèves acteurs de leur progression et de leur réussite : construire un véritable Parcours Avenir au service de l'engagement de nos élèves et de nos étudiants.

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013, le **parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel**, appelé « **parcours Avenir** », doit permettre à chaque élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

Il place ainsi l'élève au centre du dispositif en permettant :

- une équité grâce à une meilleure compréhension et une plus grande ambition professionnelle et sociale ;
- une prise de conscience des enjeux d'une orientation réussie et choisie ;
- une réversibilité dans le choix ;
- l'acquisition de compétences pour construire un projet professionnel tout au long de la vie, à savoir la confiance en soi, l'aptitude à donner du sens à ses choix et la capacité à élargir le choix des possibles.



Le parcours Avenir s'appuie nécessairement sur l'individualisation et l'ancrage dans toutes les disciplines sans exception. Il propose un programme annuel et/ou pluriannuel qui permet à l'élève de se projeter, d'évaluer ses compétences et de les faire évoluer, et de construire son projet de manière objective et éclairée.

La Cordée de la Réussite au lycée Jacques Brel permet de créer une chaîne de relations entre les BTS Motocycle de l'établissement et les lycées professionnels du lycée mais aussi de deux autres lycées dits encordés : le lycée papin de la Courneuve et le lycée Jacques Prévert de Combs la Ville.

La Cordée vise à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elle a pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire par un continuum entre la 2^{de} professionnelle et le BTS. Les actions sont mises en place pour donner à chaque élève et à chaque étudiant les moyens de sa réussite dans son projet d'orientation, quel que soit le parcours envisagé :

- actions d'ouverture sociale, culturelle et sportive pour développer la confiance en soi,
- actions de tutorat,
- opportunités de découvrir d'autres lieux et d'autres secteurs professionnels, connexes ou non.



3.2.3. Ouvrir les apprentissages vers des options connexes ou complémentaires pour majorer la motivation.

- Projets de classe pour fédérer et créer une dynamique de groupe
- Options de LV2
- Options numériques : codage, programmation...
- Option audio-visuel
- Option création d'entreprise et d'association

3.3. Favoriser l'accrochage, accroître les réussites scolaires.

3.3.1. Proposer un lieu de vie et de bien-être à tous les membres de la communauté éducative, dans une dynamique de projet fédératrice.

- Aménagement et ouverture renforcée du foyer sur les temps hors-scolaires : création d'un véritable foyer socio-éducatif qui propose des ateliers et des clubs.

Le foyer socio-éducatif (F.S.E.) est une association constituée au sein du lycée.

Son but est de proposer des activités éducatives mais aussi de développer chez les élèves le sens des responsabilités. Les élèves le connaissent surtout pour les clubs et activités proposés par un adulte ou par un élève.

Ces activités varient selon les établissements. Le F.S.E est doté d'un budget propre, financé par les cotisations des élèves (par adhésion volontaire) et par la vente des objets fabriqués et par l'organisation de manifestations. Il peut recevoir des dons ou des subventions.

Le foyer peut aussi être une salle à la libre disposition des élèves durant les pauses (de déjeuner, ou à toute heure) sous la surveillance d'un adulte ou pas. Il est synonyme de détente auprès des élèves.

Le foyer socio éducatif est une association qui a son siège au sein de l'établissement. C'est une personne morale de droit privé dont la comptabilité et les responsabilités sont distinctes de celles de l'établissement scolaire. L'adhésion à un foyer socio éducatif est facultative

- Réaménagement du pôle vie-scolaire, notamment de la salle de permanence, qui doit redevenir un lieu de travail agréable.
- Développer un espace de travail en autonomie et en groupe pour les élèves dans la rotonde du rez-de-chaussée : lieu de travail convivial, sous le regard attentif de la vie scolaire ; espace confortable de repos et de loisir calme (lecture, écoute audio...) pendant les interours ou la pause méridienne.

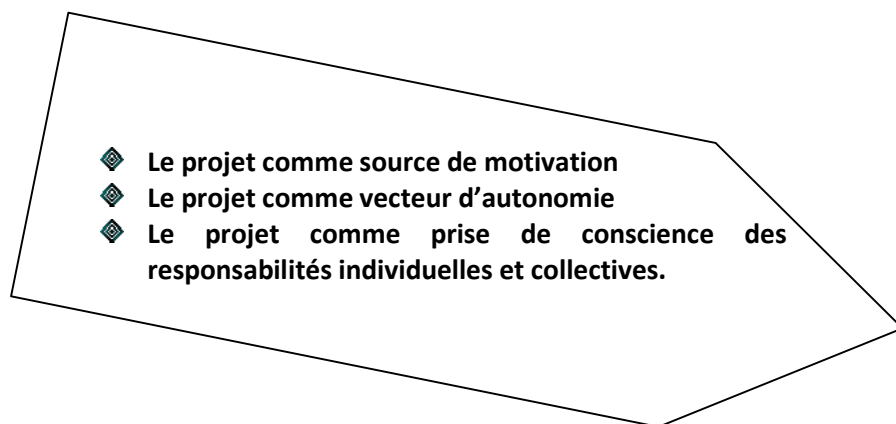
→ Réaménagement de la cour, afin de réintroduire la nature dans l'établissement, proposer des espaces conviviaux aux élèves, favoriser les activités du club jardin, en lien avec le projet Education au Développement Durable et le projet Edusante.

3.3.2. *Accroître les réussites scolaires.*

→ **Organiser le lycée en fonction du rythme biologique des élèves.** A ce titre, outre un emploi du temps réellement pédagogique et réfléchi pour respecter le temps des apprentissages, la tranche horaire 9h-17h sera favorisée. Il est en effet important de prendre en compte le temps de transport de nos élèves, qui arrivent de toute la région parisienne et connaissent, souvent, des conditions de vie difficiles.

→ Proposer aux élèves des temps d'apprentissage en instaurant un dispositif « **devoirs faits** ».

→ **Développer la pédagogie de projet.** Les projets de l'enseignement peuvent se définir comme des activités intentionnelles dans lesquelles l'apprenant s'implique sans réserve, dans une dynamique active.
Le projet n'est pas une fin en soi, c'est un détour pour confronter les élèves à des obstacles et provoquer des situations d'apprentissage.



- **Inscrire le projet Education au développement durable (EDD) et Edusanté comme élément moteur de la mise en projet de l'établissement.**
Le projet d'éducation au développement durable est une démarche éducative de l'établissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture. Il s'agit donc d'un projet d'éducation transversale qui croise explicitement l'EDD et la solidarité internationale, l'éducation à la santé, les enseignements, le parcours citoyen dans toutes ses acceptions et tel qu'il est développé au lycée Jacques Brel et l'éducation artistique et culturelle.



Par ailleurs, la santé et le bien-être de nos élèves sont une priorité pour l'Education nationale et plus globalement pour la Nation. Elle répond aux valeurs humanistes fortes qui animent tous les personnels de notre lycée. Le label Edusanté, que nous avons obtenu en 2023, reconnaît à ce titre la mise en place au lycée Jacques Brel d'une démarche globale promotrice de santé, articulant l'éducation à la santé et l'objectif de l'EDD s'inscrivant dans le cadre des 17 objectifs de développement durable (ODD de l'ONU : « One health, une seule santé humaine, animale et environnementale »).

Les éco-délégués, nouvellement nommés en 2023, ainsi que le comité de pilotage des projets EDD et Edusanté, sont les acteurs essentiels de cette dynamique vertueuse et fédératrice.

4. Axe n°2 : Améliorer le bien-vivre ensemble, faire du lycée un lieu accueillant : favoriser un climat scolaire propice à l'acquisition des compétences citoyennes et civique et à la réussite scolaire des élèves.



Le climat scolaire reflète le jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école.

Pour autant il ne s'agit pas d'une perception individuelle. Cette notion de « climat » repose sur une expérience subjective de la vie scolaire qui prend en compte non pas l'individu mais l'école en tant que groupe large et les différents groupes sociaux au sein de l'école. En ce sens, il convient de ne pas limiter l'action aux seuls élèves. La sécurité des professionnels, les relations sociales et émotionnelles avec les collègues, doivent être incluses tout autant que l'interaction entre la perception de ce climat par les parents, les élèves et les enseignants.

La recherche prouve qu'un climat scolaire serein fait diminuer les problèmes de violence, l'absentéisme et le décrochage. Il contribue, à

côté de la qualité des pratiques pédagogiques, aux résultats et à la réussite des élèves : favorisant le bien-être de tous, il permet la disponibilité des adolescents pour les apprentissages et celle des professeurs pour l'enseignement et l'accompagnement des élèves.

Mais la relation est à double sens : si un bon climat scolaire est une condition des apprentissages, il est essentiel de considérer que les apprentissages contribuent aussi à la qualité du climat scolaire. Il s'agit des apprentissages disciplinaires, mais aussi des compétences transversales. Dans le cadre de la scolarité, le troisième domaine du socle commun, qui vise à rendre l'élève capable de "participer activement à l'amélioration de la vie commune", comporte des apprentissages comme :

- ◆ l'expression des émotions
- ◆ la capacité à faire preuve de bienveillance et d'empathie
- ◆ la résolution pacifique des conflits
- ◆ le respect des autres
- ◆ la connaissance et la compréhension des règles
- ◆ la responsabilité vis-à-vis d'autrui

Ces apprentissages se font dans le cadre des enseignements disciplinaires, dans celui de l'enseignement moral et civique, s'inscrivent dans le parcours citoyen et dans le parcours éducatif de santé.

4.1. Du projet de vie scolaire au projet éducatif.

Depuis la transformation, par le décret du 12 août 70, des surveillants généraux en CPE, nombre de textes sont venus souligner la nécessité de la création et de l'extension de la vie scolaire, et du corps des CPE. On notera la circulaire de 82 et la circulaire Vergnaud (82) sur les objectifs de la vie scolaire. Il y aura en 1989 la loi d'orientation qui pose le principe de l'élève au centre du système éducatif, et qui énonce clairement les objectifs éducatifs de l'école. Puis viendront s'ajouter des textes sur l'orientation, l'aide au projet personnel de l'élève, la prévention de l'absentéisme, ou encore les FSE. D'autres textes visant à actualiser l'aspect démocratique suivent la dynamique instaurée par la loi de 1989 : les décrets de 1991 sur les droits des lycéens, la circulaire de 1997 qui énonce les missions des enseignants, la mise en place des CVL (1998, 2000, 2004), les textes sur les procédures disciplinaires, la formation des CESC, sans oublier la création du conseil pédagogique en 2005.

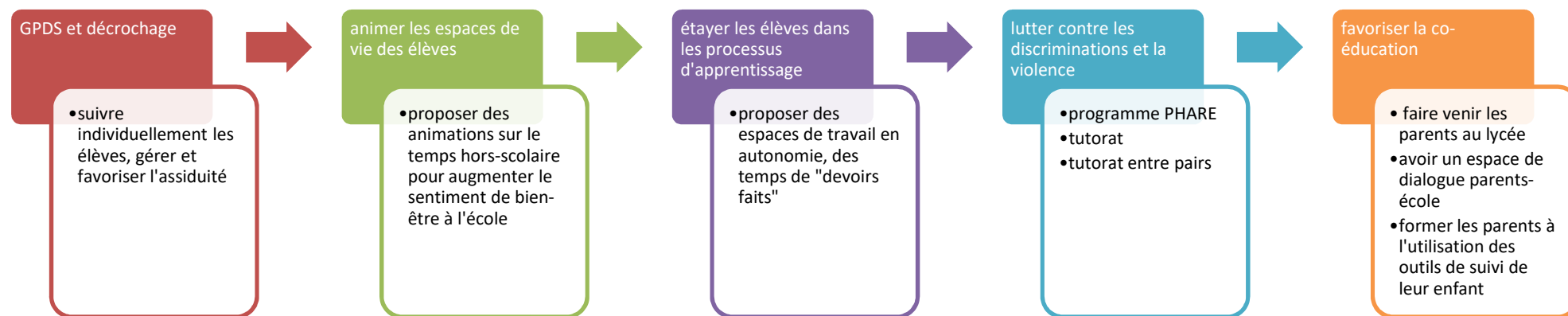
Tous ces textes reconnaissent un rôle d'importance aux CPE et les associent à la « vie pédagogique » de l'établissement.

Le projet éducatif de vie scolaire est donc une opportunité majeure, dont il faut se saisir afin d'impliquer l'ensemble des professionnels dans la politique éducative de l'établissement. Il fédère les énergies pour partager, transmettre les valeurs et dépasser les clivages entre apprentissage et éducation.

Un projet éducatif de vie scolaire ?

Le projet éducatif de vie scolaire constitue un volet du projet d'établissement :

- ◆ Il oriente la politique d'éducation et de socialisation des élèves ;
- ◆ Il suscite et soutient l'engagement collectif dans la politique éducative de l'établissement ;
- ◆ Il joue un rôle déterminant dans le climat de l'établissement et la réalisation des missions de l'école.

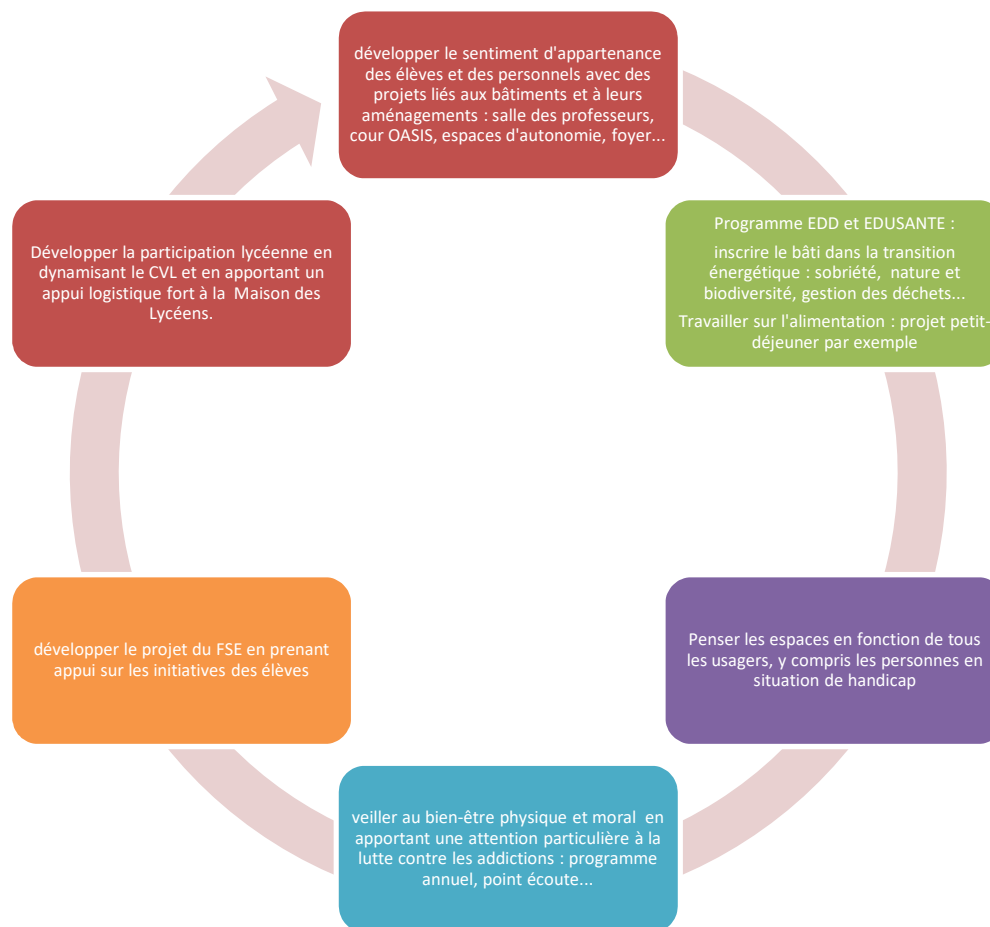


4.2. Améliorer le cadre de vie

Améliorer la qualité de vie à l'école a des effets directs sur la qualité des apprentissages et la satisfaction professionnelle. Notre lycée constitue un ensemble de bâtiments voués à l'apprentissage, mais est aussi un lieu de socialisation. Cela implique d'aménager les temps et les espaces, de manière à favoriser les activités d'enseignement, la sécurité et le bien-être de tous.

La qualité de vie englobe aussi des aspects subjectifs, relatifs à l'appréciation par les usagers de ce qu'ils vivent au sein de cet environnement scolaire. La qualité des relations (entre adultes, entre adultes et élèves, entre élèves), l'organisation de la convivialité scolaire, sont ainsi des facteurs déterminants du bien-être à l'école.

Il y a donc de nombreuses pistes à explorer pour engager le lycée dans une dynamique vertueuse et vectrice de réussite pour les élèves en premier chef, mais aussi pour tous les personnels qui concourent à la réussite des jeunes qui nous sont confiés :



4.3. Faire de nos élèves des citoyens du monde.

Le parcours citoyen de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Adossé à l'ensemble des enseignements, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Le parcours citoyen permet d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté :

- la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;
- la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- la prévention et la lutte contre le harcèlement ;
- la lutte contre l'homophobie ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'éducation aux médias et à l'information.
- l'éducation à la défense.

4.3.1. Apprendre à se connaître : bien accueillir les nouveaux élèves au lycée.

La communauté éducative du lycée se mobilise chaque année pour accueillir les élèves et leur permettre de bien s'intégrer dans le lycée. La première année dans la voie professionnelle est déterminante pour la réussite des élèves, et doit être particulièrement accompagnée, qu'il s'agisse des enseignements généraux ou professionnels mais aussi de la confirmation des choix d'orientation. C'est dans cet esprit qu'une attention et une écoute particulière adossées à des actions spécifiques permettent aux jeunes de réussir leur entrée dans la voie professionnelle.

La période spécifique d'accueil et d'intégration est organisée par l'équipe pédagogique. Elle prévoit un temps fort dès la première semaine puis s'étend jusqu'à la mi-trimestre. Elle permet de :

- favoriser l'intégration des élèves au lycée par des actions collectives (visites du lycée, échanges, activités sportives, entretiens individuels...)
- marquer l'entrée au lycée et dans la voie professionnelle par une explicitation des attentes de l'équipe pédagogique ; sensibilisation de l'élève à la contribution du monde professionnel à sa formation ainsi qu'aux compétences et attitudes attendues au lycée et en milieu professionnel ;
- prendre connaissance des élèves, de leurs acquis, leur motivation afin de construire ou affiner le projet pédagogique de l'équipe, notamment la consolidation des acquis pour tout mettre en œuvre pour faire réussir et donner de l'appétence scolaire.
- Accueillir les élèves allophones et leur permettre de s'épanouir au lycée.
- Prendre en compte les différences et veiller à une intégration de qualité pour les élèves à besoins particuliers.

Le lycée accueille également des étudiants. Il est important de démarquer l'accueil des étudiants de celui des lycéens. En effet, les études supérieures appellent à d'autres postures indispensables à adopter pour réussir ses études. Les équipes pédagogiques et éducatives travaillent particulièrement les points suivants:

- Acquérir les méthodes de travail propres à l'enseignement supérieur
- Maîtriser les langues vivantes
- Prendre soin de soi, chercher de l'aide, bien gérer son dossier administratif (sécurité sociale étudiantes, bourses...)
- Faire du sport, se cultiver, s'engager, notamment dans la Cordée de la réussite.

4.3.2. Engagement et altérité.

Lutter contre les discriminations, le harcèlement, favoriser l'altérité et faire de nos élèves des citoyens du monde nécessite également de sortir de soi-même. L'engagement des lycéens dans les actions solidaires permettra de développer la prise de responsabilité, le bénévolat voire du volontariat aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du lycée. L'exercice de la citoyenneté s'en trouvera renforcé, nourri de riches expériences de travail collectif et de rencontres associatives.

4.3.3. Exercer son esprit critique et s'ouvrir au monde : le Parcours Citoyen au lycée Jacques Brel.

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. La circulaire du 23 juin 2016 en précise les grands objectifs ainsi que les modalités de pilotage et de mise en œuvre. Les équipes pédagogiques du lycée ont à ce titre construit un parcours citoyen de très grande qualité qui couvre toutes les années de scolarisation au lycée des élèves.

L'objectif global est de pouvoir développer sa citoyenneté en bénéficiant d'ateliers, de débats, de rencontres, de projections, de spectacles mais aussi de conférences. Ces animations dont la visée est pédagogiquement très forte, ont permis à nos élèves de s'informer, de confronter leurs idées, et de se convaincre de l'importance de vivre pleinement sa vie de jeune citoyen et de s'engager dans la vie associative, politique, syndicale pour faire valoir leurs idées et agir



5. Axe n° 3 : Développer toutes les cultures pour favoriser l'équité ; s'ouvrir au monde.

L'analyse des pratiques de temps libre des jeunes issus des CSP défavorisées montre tout d'abord que les enfants des secteurs de l'Education prioritaire peuvent moins que les autres compter sur leur environnement familial pour leur permettre de s'ouvrir au monde. Leur famille est moins que les autres le lieu privilégié de mise en lien avec les ressources culturelles extérieures. Les jeunes sont moins mobiles, ils partent moins en vacances et en weekend. Ils profitent également moins que les autres de sorties culturelles dans la ville, ou des activités encadrées qui peuvent y être proposées. Il y a moins de livres chez eux et, surtout, ils lisent moins que les autres. Cette rupture culturelle, combinée à d'autres successions ou combinaisons de ruptures tout au long de la scolarité, est défavorable aux apprentissages et crée une inégalité patente face au décrochage et à ses conséquences. Il revient donc à l'école de corriger cette inégalité et d'offrir à chacun de ses élèves autant que ce que chaque professionnel de l'éducation nationale apporte à ses propres enfants en matière artistique et culturelle. Cet apport culturel participe par ailleurs de tous les parcours prévus par le Code de l'Education : le parcours Avenir, le parcours Citoyen, le parcours santé et bien évidemment le parcours d'éducation artistique et culturelle, et qui concourent aux apprentissages scolaires, à la formation de l'individualité de chaque élève, permettent son développement personnel et social.

5.1. La culture linguistique et la mobilité.

5.1.1. Le programme Erasmus+

Le programme Erasmus+ (European Action Scheme for the Mobility of University Students) est un programme de mobilité européenne fondée sur l'échange. Cette mobilité permet d'effectuer une période d'études dans un établissement partenaire ou pour faire un stage en entreprise.

La mobilité individuelle est de 10 jours à 1 an ; La mobilité collective (pour un groupe) est de 2 à 30 jours.

Le programme permet d'augmenter la confiance en soi, de connaître un pays et sa culture – y compris professionnelle, de renforcer l'utilisation et les compétences numériques. Bien entendu, la pratique des langues vivantes, importantes pour le développement personnel et professionnel est au cœur de cet échange. Par ailleurs, une évolution favorable des compétences sociales et du travail en équipe est largement observée pour les élèves et étudiants ayant bénéficié d'une mobilité à titre individuel ou collectif.



Cette expérience est enfin valorisée par l'Europass Mobilité, document officiel qui est un plus pour la poursuite d'études ou l'entrée dans la vie professionnelle.

5.1.2. Les compétences linguistiques, aussi pour favoriser la co-éducation : le programme OEPRE.

Depuis 2008, la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité du ministère de l'intérieur (DIAN) et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale se mobilisent en faveur des parents d'élèves étrangers dans le cadre du dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE). Déployé sur l'ensemble du territoire, ce dispositif piloté et financé par les

deux ministères contribue à améliorer les chances de réussite des enfants à l'école, en faisant bénéficier les parents de formations prises en charge par l'État autour de trois objectifs :

- l'acquisition des fondamentaux du français (comprendre, parler et écrire),
- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française,
- la compréhension du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

Au lycée Jacques Brel, les ateliers, dont les enseignements sont dispensés par deux enseignantes de l'établissement, se déroulent pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir les parents. Ils sont organisés sur la base d'un enseignement de 80 heures environ pour l'année scolaire considérée.

5.2. Le Parcours d'éducation artistique et culturelle : l'EAC.

L'EAC accompagne les enseignements, pour lesquels elle propose une forme complémentaire d'apprentissage. Elle conduit à faire vivre l'égalité des chances en permettant aux élèves de poser un regard personnel sur le monde et de construire une culture commune, qui ne doit pas être réservée aux élites. C'est pourquoi chaque élève doit pouvoir, chaque année, apprendre, rencontrer et pratiquer la culture sous toutes ses formes et dans des domaines très divers. De plus, le PEAC permet aux élèves allophones ou à besoins particuliers de développer leurs habiletés linguistiques, de construire divers types de langages permettant d'exprimer leurs émotions et d'engager leurs talents par des pratiques différentes.

5.2.1. Les arts visuels et le patrimoine

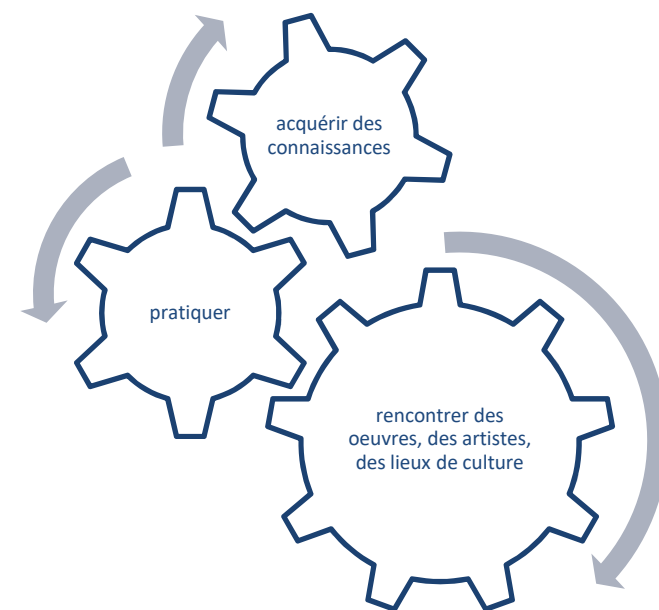
Les actions de sensibilisation à la création et au patrimoine permettent à nos lycéens d'appréhender les arts visuels dans leur diversité à la fois dans les disciplines mais aussi par des projets qui ponctuent leur scolarité : arts plastiques, photographie, arts appliqués, sculpture, peinture, architecture, dessin, design, patrimoine...

5.2.2. Le cinéma et l'audiovisuel

L'image est au cœur de nombreuses pratiques culturelles des jeunes. Comprendre sa production, découvrir la diversité de la création permettent aux lycéens d'aiguiser leur regard et d'apprécier la richesse du langage cinématographique et audiovisuel. A ce titre, le lycée est engagé dans le programme « lycéens au cinéma » et a développé un ciné club de grande qualité.

5.2.3. La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

La CSTI fait pleinement partie de l'EAC. Elle associe les lycéens et le monde de la science à travers des actions mobilisant la connaissance scientifique, rencontres et mise en pratique des savoirs, comme par exemple avec le projet Astrof'ILE. Ce dernier vise, sur 3 ans, à développer l'astronomie en lycée professionnel. L'objectif est d'initier une phase de sensibilisation et de pratique de



l'astronomie, avant de permettre à nos élèves de réaliser des projets de sciences participatives, en les rendant ainsi acteurs de leur apprentissage.

En effet, l'astronomie est par essence une matière **qui émerveille**, suscite naturellement des questionnements et permet, même à ceux qui se sentent éloignés des sciences, de se laisser piquer au jeu. Plus que jamais, c'est un enjeu majeur de permettre à la nouvelle génération de se familiariser avec les sciences, de développer son esprit critique et de différencier savoirs et croyances.

5.2.4. *L'éducation aux médias et à l'information (EMI).*

Par l'EMI, les élèves apprennent à devenir des citoyens responsables dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information. Ils développent leur esprit critique et sont capables d'agir de manière éclairée. Le centre de documentation et de culture est par essence le lieu même de l'acquisition de ces compétences, par exemple dans l'inscription du lycée à la semaine de la presse mais aussi par sa participation au Parcours Citoyen.

5.2.5. *Le livre et la lecture.*

Inciter les élèves à lire, à l'école et en dehors de l'école, fait partie des missions de l'institution scolaire. En plus de la lecture des œuvres et des documents étudiés en classe, c'est aussi à la lecture personnelle d'ouvrages librement choisis par l'élève qu'il faut consacrer une place dans le temps scolaire et qu'il faut encourager durant les vacances.

Afin de donner à chacun le temps de lire pour lui-même, le lycée Jacques Brel est pleinement engagé dans le « quart d'heure lecture ». Il s'agit de prévoir un temps hebdomadaire, partagé collectivement, de lecture personnelle : 15 minutes sont consacrées à une pause lecture afin que chacun devore le livre de son choix. Laisser la liberté de choisir son livre facilite son appropriation et désacralise la relation à l'objet livre. Roman, documentaire, bande dessinée, le lycéen peut se laisser guider par son envie de découvrir. Ce temps de pause collectif en silence, outre ses vertus d'apaisement du climat scolaire, favorise la concentration des élèves et une immersion dans la lecture.

Il s'agit donc de faciliter l'accès aux livres, par la découverte du CDI, et d'envisager, pour les années à venir, un nouveau partenariat avec le réseau de lecture publique de proximité – médiathèque, bibliothèque municipale, départementale, etc.

5.2.6. *La musique*

La musique a toujours été au cœur des loisirs des jeunes. Néanmoins, l'acquisition d'une culture musicale raisonnée au lycée permet de contrer les déterminismes sociaux : apport de stimulations cognitives singulières, construction d'une culture musicale et artistique, élaboration d'une culture du jugement en développant son esprit critique et son goût esthétique, réassurance d'une pensée autonome indépendante de la pression de la mode et de l'environnement.

Le lycée Jacques Brel a donc pérennisé un partenariat riche avec l'association ZEB ROCK, qui conçoit et développe des actions et des outils pour la diffusion et le partage des patrimoines et répertoires musicaux. Le projet Mélomanes ! est ainsi un projet de culture musicale invitant les lycéens à s'approprier de manière originale des chansons et autres musiques du quotidien dans leurs dimensions historiques, esthétiques, sociales et culturelles. Rencontres, ateliers, conférence chantée, numérique... Mélomanes ! propose une expérience musicale complète à la lumière d'une thématique originale renouvelée chaque année : « le corps dans tous ses états », « chaleur humaine », « la musique pour changer le monde »...

Les objectifs sont les suivants :

- Enrichir ses connaissances sur les esthétiques musicales et l'histoire culturelle
- Découvrir des lieux de concert et un secteur professionnel en perpétuelle mutation
- Apprendre à écouter et exprimer sa sensibilité
- Développer son esprit critique et sa créativité

Enfin, depuis la rentrée 2023, la pratique musicale est encouragée au lycée, avec l'ouverture du foyer sur le temps de la pause méridienne pour les élèves et tous les personnels qui souhaitent se joindre à eux.

5.2.7. *Le spectacle vivant*

Le théâtre, par sa double énonciation, permet un engagement fort du spectateur. Il est particulièrement bénéfique pour l'acquisition d'habiletés linguistiques, la cohésion collective nécessaire par exemple aux élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire, le lien entre les idées et les émotions suscitées par les différents registres, et la culture générale portées par les textes patrimoniaux.

Le lycée Jacques Brel, par son partenariat avec le théâtre de Choisy le Roi, permet cette approche sensible des textes et des idées à tous ses élèves.

Par ailleurs, le théâtre-forum, dans le cadre de la pratique artistique, est aussi un outil pertinent pour tous les parcours de nos élèves. Il consiste à aborder une problématique collective dans laquelle se retrouve un ensemble de personnes. Il met en scène cette problématique pour donner un espace et un support concrets de réflexions et d'échanges. Cette situation de théâtre partagé permet à chacun de faire évoluer son regard sur une situation en entendant d'autres interprétations et faire ainsi évoluer son point de vue sur différentes thématiques qui intéressent tout particulièrement les projets et parcours mis en œuvre dans notre établissement par les équipes pédagogiques :

- Les addictions
- Le harcèlement
- L'égalité filles-garçons
- Le développement durable
- La lutte contre toutes les discriminations
- L'éducation aux émotions amoureuses et à la vie affective

Table des matières

1. Préambule.....	p 2
2. Indicateurs de référence et éléments du rapport d'évaluation de l'établissement 2022-2023.....	p 3
3. Axe n°3 : Donner du sens à la scolarité, favoriser l'accrochage et accroître les réussites scolaires.....	p 6
3.1. Faire vivre l'égalité des chances.....	p 6
3.2. Donner du sens à la scolarité.....	p 7
3.2.1. Favoriser l'orientation choisie des élèves et des étudiants en communiquant fortement sur nos formations pré-bac et post-bac, pour éclairer les choix de nos futurs élèves et ainsi avoir des élèves motivés et enclins à la réussite.....	p 7
3.2.2. Faire comprendre les enjeux de la scolarité au lycée professionnel pour rendre les élèves acteurs de leur progression et de leur réussite : construire un véritable parcours Avenir au service de l'engagement de nos élèves et de nos étudiants.....	p 8
3.2.3. Ouvrir les apprentissages vers des options connexes ou complémentaires pour majorer la motivation.....	p 9
3.3. Favoriser l'accrochage, accroître les réussites scolaires.....	p 9
3.3.1. Proposer un lieu de vie et de bien-être à tous les membres de la communauté éducative, dans une dynamique de projet fédératrice.....	p 9
3.3.2. Accroître les réussites scolaires.....	p 10
4. Axe N°2 : Améliorer le bien-vivre ensemble, faire du lycée un lieu accueillant : favoriser un climat scolaire propice à l'acquisition des compétences citoyennes et civiques et à la réussite scolaire des élèves.....	p 12
4.1. Du projet vie scolaire au projet éducatif.....	p 13
4.2. Améliorer le cadre de vie.....	p 14
4.3. Faire de nos élèves des citoyens du monde.....	p 15
4.3.1. Apprendre à se connaître : bien accueillir les nouveaux élèves au lycée.....	p 15
4.3.2. Engagement et altérité.....	p 16
4.3.3. Exercer son esprit critique et s'ouvrir au monde : le Parcours Citoyen au lycée Jacques Brel.....	p 16
5. Développer toutes les cultures pour favoriser l'équité : s'ouvrir au monde et se construire.....	p 17
5.1. La culture linguistique et la mobilité.....	p 17
5.1.1. Le programme Erasmus+.....	p 17
5.1.2. Les compétences linguistiques pour favoriser la co-éducation : le programme OEPRE.....	p 17
5.2. Le parcours d'éducation artistique et culturelle : l'EAC.....	p 18
5.2.1. Les Arts visuels et le patrimoine.....	p 18
5.2.2. Le cinéma et l'audiovisuel.....	p 18
5.2.3. La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).....	p 18
5.2.4. L'éducation aux médias et à l'information (EMI).....	p 19

5.2.5. Le livre et la lecture.....	p 19
5.2.6. La musique.....	p 19
5.2.7. Le spectacle vivant.....	p 20

Annexes (à joindre)

Projet de vie scolaire
Projet éducatif
Projets E3D et Edusanté (labels 22-23 et 23-24)
Projet du CDI
Parcours Citoyen
Parcours EAC
Cordée de la réussite
Erasmus+
Dossier de labellisation LDM 2024
Programme Parcours Avenir
...